

Bureau des Marchés

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE
N° 02/CAN/2026

Objet : « Travaux d'éclairage public des Douars : Ait Amar, Coop Iqbar, Ait Hand ou Hssine, Boukhou, Ait Moussa, Coop Ait Naamane, Coop Ait Moussa, Coop Ait Said, Coop El Farah, Ait Said, Ait Bouhou, Ait Hand, Ait Ali, Coop Ait Ali, Ait Youssef ou Hammou, Ait Yachou, Coop Takadoun, Coop Atlas, relevant de la Commune d'Ait Naamane, Province d'El-Hajeb».

Maître d'ouvrage : Commune Territoriale d'AIT NAAMANE

Date d'ouverture des plis : 31 /08/ 2026 à 11h00.

Lieu d'ouverture des plis : Siège de la Commune Territoriale d'AIT NAAMANE

Journaux ayant publiés l'avis de publicité :

* **Le matin n° 18538 du 05/08/2026 en Français**

* le site du portail des marchés Publiques www.marchespublics.gov.ma le **06/08/2026**

Le montant de l'estimation des prestations établi à cet effet est fixé comme suit :

Cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatre-vingts dhs. (196.980,00 Dhs.).

Liste des concurrent ayant déposés leurs plis sous format électronique :

Concurrents	Nom du Concurrent	Lieux
1	ALBI TRAVAUX DIVERS ET NEGOCE	EL HAJEB

Liste de concurrents écartés à l'issue de l'examen des dossiers administratif et techniques : **NEANT.**

-Liste des concurrents admis sans réserve : **NEANT**

-Liste des concurrents admis avec réserves : **NEANT**

-Montant des actes d'engagements des concurrents : **NEANT**

- Vérification des montants des actes d'engagements des concurrents : **NEANT**

-Concurrent retenu : **NEANT**

La Commission constate une anomalie au niveau du Règlement de Consultation de l'Appel d'Offres N° 02/CAN/2026, consistant en l'exigence d'un agrément de classe BT et/ou CREELEC. Après examen, les membres de la Commission ont constaté que ladite anomalie constitue un vice de procédure ne permettant pas la poursuite de la procédure de passation. En conséquence, et en application des dispositions du paragraphe a, alinéa 2 de l'article 48 du Décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 correspondant au 08 Mars 2023 relatif le marché publics, de ce fait la Commission propose au Maître d'Ouvrage d'annuler le présent Avis d'Appel d'Offres et déclare ledit Appel d'Offres infructueux.

Fait à Ait Naamane le : **10/09/2026**

Président du Conseil


EL HOUSSAINE KASSMI